

**COMMUNE de BEAULIEU**  
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 Mars 2025**

Nombre membres  
En exercice 14  
Présents 9  
Votants 10

Date de la convocation : 13.03.2025

**2025 - 006**

L'An deux mil vingt-cinq le vingt mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Valérie DROUVIN, Marie-Sophie BARBIER, Régis LACROIX, Laure ALBERTIN,

Absents : Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT, Mickaël GRAS, Vincent CAILLAT, Benjamin CHABERT,

Procuration : Nathalie DECTOT donne procuration à Laure ALBERTIN

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

**Délibération pour cadeau de départ à la retraite et autres évènements**

La commune, afin de pouvoir offrir un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements personnels de l'agent tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires pour des évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 250 euros.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires dans le cadre d'évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage, dans la limite de 250 euros,
- **INSCRIT** les crédits au budget principal,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,  
Maire

